

Adhésion 2023

Conformément à l'article quatre des statuts de Culture-Co (ex Fédération Arts Vivants et Départements) et au mandat qui m'est donné par la délibération en date dude notre Assemblée Départementale,

Je déclare le Conseil départemental de..... adhérent de ce réseau national.

J'acquiesce la cotisation annuelle de :

- 615 € Nombre d'habitants du département < 300.000 habitants
- 920 € Nombre d'habitants du département >300.000 < 600.000 habitants
- 1 225 € Nombre d'habitants du département > 600.000 habitants

Le Conseil départemental de acquiescera la cotisation annuelle de euros à réception d'une facture émise par Culture-Co. La présente adhésion est signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dénonçable par simple lettre recommandée, un mois minimum avant le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil départemental sera représenté au sein de la Fédération :

- par son Président, Mr / Mme.....
- par son/sa Directeur-riche de la Culture, Mr / Mme.....

Fait à.....

le.....

Signature du Président,

Cette fiche d'adhésion est à renvoyer complétée à :

CULTURE-CO

(FEDERATION ARTS VIVANTS et DEPARTEMENTS)

c/° La Halle Tropisme - Boite 44, 121 rue Fontcouverte 34070 Montpellier

Contact : Cédric Hardy – 06 24 36 72 51 / Bérénice Sarla – 07 79 67 97 42

Une facture vous sera adressée dès réception de la fiche